

Séance du Jeudi 11 Avril 2019

L'an 2019, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Jussy-le-Chaudrier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal sous la présidence de PASQUÉ Jean-François Maire

Etaient présents : M. PASQUÉ Jean-François, Maire, Mmes HILT Pierrette, MOULINNEUF Christine, PICARD Delphine, SKRUCK Sonia, VACHETTE Michèle, MM AUCLERC Thierry, GALOPIN Christian, GAUTHIER Fabrice, MOREL Jacques, POUTIER Maurice, VIAULT Georges.

Absents excusés : Excusés ayant donné procuration : Mme DUCOURTIAL Florence à Mme HILT Pierrette, M. TALLARITA Pierre à M. PASQUÉ Jean-François

Absent non excusé : M. JORANDON Vincent

Secrétaire de séance : Mme HILT Pierrette.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance.

VOTE DES QUATRE TAXES LOCALES 2019

réf : 2019_010

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter les taux des taxes et vote les taux des taxes directes locales 2019 suivants :

- Taxe d'habitation : 25,58 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,43 %
- Taxe foncière (non bâti) : 30,13 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,08 %.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

réf : 2019_011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour), approuve et vote le budget primitif 2019 proposé et présenté par le maire, au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, qui s'équilibre, tant en recettes et en dépenses, ainsi :

Section de fonctionnement :	590 961,44 €
Section d'investissement :	948 963,82 €.

CIRCULATION DANS LE CENTRE BOURG

réf : 2019_012

Suite aux travaux d'aménagement du centre bourg et de la réfection de la route départementale, monsieur le maire demande aux conseillers municipaux si la signalisation du centre bourg reste telle qu'elle est ou si la circulation ne se fera qu'avec priorité à droite afin de ralentir les véhicules traversant le bourg.

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions), le conseil municipal décide d'aménager dans le courant de l'année 2019 (après réfection de la route départementale) la circulation du centre bourg avec priorité à droite.

Un arrêté concomitant sera fait avec le centre de gestion de la route Est pour la mise en place de la circulation.

PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU BERRY LOIRE VAUVISE

réf : 2019_013 annulée et remplacée 2019_014

Monsieur le maire expose que la commune de Jussy-le-Chaudrier a reçu en date du 6 avril 2019 le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté en conseil communautaire du 20 mars 2019.

Le dossier est constitué de l'ensemble des pièces du PLUi et notamment de son règlement graphique et écrit ainsi que le dossier des Orientations d'aménagement et de programmation.

Le projet arrêté est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes de la CDC Berry Loire Vauvise. Cet avis est donné dans un délai de trois mois suite à la réception du dossier ; à défaut, il est réputé favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-15 demandant aux communes d'émettre un avis sur le dossier arrêté du PLUi.

Après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix contre, 4 abstentions), le conseil municipal émet un avis DEFAVORABLE sur le projet du PLUi du Berry Loire Vauvise.

QUESTIONS DIVERSES

- Eglise

Monsieur Thierry AUCLERC demande un bilan des dépenses engagées et payées pour l'église.

- Chemin rural dit des Bruyères aux Foulins

Mme Christine MOULINNEUF demande où en est le dossier d'aliénation du chemin rural dit des Bruyères aux Foulins. Monsieur le maire mentionne qu'il est dans l'attente du document d'arpentage.

- Travaux du centre bourg

M. Fabrice GAUTHIER demande l'état d'avancement des travaux du centre bourg. Monsieur le maire mentionne que la réfection de la route départementale est prévue pour la semaine 21, le tri couche est sous-traité auprès de Axiroute ainsi que l'enrobé. Les travaux de plantations et d'engazonnement sont prévus pour l'automne.

- Cérémonie du 8 mai

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux la cérémonie du 8 mai. Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'il a sollicité l'association des anciens combattants pour proposer un nom pour le square du monument aux morts.

La séance est levée à 21 heures 10.
